

Introduction à la certification en ligne des décès

CertDc, c'est...

- ▶ Une application web ou mobile permettant la saisie des certificats de décès en ligne

Un outil destiné...

- ▶ A tous les médecins quelque soit leur lieu d'exercice (libéral ou établissement)
- ▶ Aux collaborateurs : personnel administratif, infirmiers, internes, personnels de la chambre mortuaire...

Son utilisation permet...

- ▶ La suppression des formulaires papier en amont de la saisie
- ▶ Une aide à la saisie, conforme à la réglementation, pour les opérations funéraires et la rédaction des certificats
- ▶ Une accélération de la transmission du volet médical auprès du CépiDc-Inserm et de l'agence Santé Publique France (SP France) pour la veille et l'alerte sanitaire (transmission instantanée vs 4 à 6 mois)
- ▶ L'amélioration de la qualité des données (+51% - BEH n°7 mars 2013) et de leur confidentialité

J'accède à CertDc...

- ▶ Sur le Web avec un lien unique:

<https://sic.certdc.inserm.fr>

Je peux tester CertDc...

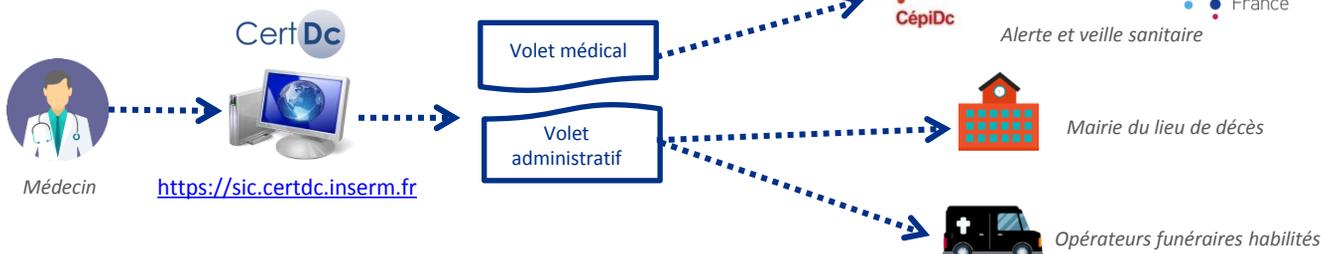
- ▶ La saisie d'un certificat fictif est possible en cliquant sur

Découvrir CertDc pour la 1ère fois

i Information

En 2016 :

- 399 établissements
- 8 300 médecins
- 67 655 certificats électroniques
- 12% des décès saisis en ligne



Les grands principes de CertDc...

► Pour tous les utilisateurs...

- **Suppression du certificat papier** : la saisie se fait en ligne avec génération d'un PDF pour l'impression du volet administratif qui doit encore être remis au format papier* à la mairie et aux opérateurs funéraires
- Génération automatique des **documents complémentaires** pré-remplis : transport avant mise en bière, mort naturelle, demande de prélèvement...
- Possibilité de :
 - **Désigner des collaborateurs** pour pré-remplir les certificats de décès avant la validation du médecin
 - Visualiser et modifier le certificat dans les **96 heures**

* L'expérimentation

En 2017, la transmission dématérialisée du volet administratif à la mairie et aux opérateurs funéraires a été testée et validée dans 6 villes expérimentatrices.

Le certificat dans sa totalité (volet médical et volet administratif) est donc transmis automatiquement et ne doit plus être imprimé.

Dans le même temps, une application mobile est mise à disposition des médecins pour déclarer les décès (iPhone / Android).

► En établissement...

- Vous déclarez un référent
- Vous choisissez un **mode d'organisation** qui correspond à votre mode de fonctionnement habituel pour la saisie des certificats : par médecin ou en équipe (permet la saisie et la modification du certificat par plusieurs personnes)
- Le référent peut recevoir quotidiennement **la liste des décès** certifiés au sein de son établissement
- Les **charges de distribution** et de circulation interne des documents « papier » sont allégées

Comment débiter

Pour les médecins libéraux	Pour les établissements
<ol style="list-style-type: none"> 1. Se munir de sa carte CPS 2. Se rendre sur le site : https://sic.certdc.inserm.fr 3. S'identifier dans l'espace professionnel ou à défaut cliquer sur l'assistant de connexion 4. Consulter la documentation disponible (à minima le mémo utilisateurs) 	<ul style="list-style-type: none"> • Pour demander la création d'un profil de référent de votre établissement (paramétrage des médecins, etc.) : Se rendre sur https://sic.certdc.inserm.fr et cliquer sur Raccorder un établissement du menu Espace Public en haut de page.

Support utilisateur CertDc

En semaine	Le samedi
Assistance : 01.49.59.19.37 (Appel non surtaxé) de 08h00 à 18h30 du lundi au jeudi de 08h00 à 18h00 le vendredi	Assistance au 01.44.76.97.44 de 08h00 à 18h00 (Appel non surtaxé) ou par mail à : certdc.cepidc@inserm.fr